



Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2022 N°14

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit du mois de janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente en raison de la situation sanitaire, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Étaient présents : E. BONIFASSI, P. BOYRON, D. COTTON, G. DONNINI, S. LECAS, V. TASSIN.

Absents : Michèle GENIEYS, Joël GIVERSO.

Pouvoirs : Muriel CHRISTIAN a donné pouvoir à Stéphane LECAS. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.

ORDRE DU JOUR :

- Élection du troisième adjoint.
 - Élection d'un représentant de la commune au sein de l'ESMS.
 - Suppléant SDE 04.
 - Composition caisse des écoles.
 - Composition commission appel d'offres.
 - Contrat STEP camping.
 - Convention SDIS mise à disposition de sites pour manœuvres.
-

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.

Madame Michèle Genieys et Monsieur Joël Giverso font part que suite à la grave crise que traverse le conseil municipal, à l'absence incompréhensible de remise en question de notre premier magistrat, à l'absence ou au refus de débat sur le fond, ils ont décidé en signe de protestation et dans le but unique de sauvegarder l'intérêt des Entrevalais de ne pas se rendre à la réunion du présent conseil. Ils demandent que le motif de leur « non présence » et dans son intégralité soit retranscrit dans le compte rendu de la réunion.

1) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 7 JANVIER 2022 ET DES PROCES VERBAUX DES 13 DECEMBRE 2021 ET 7 JANVIER 2022.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 7 janvier 2022 ainsi que les procès-verbaux du 13 décembre 2021 et du 7 janvier 2022. Ces documents sont adoptés à l'unanimité. Intervention de Monsieur François Feraud dans la salle qui souligne que vu sa présence il devrait signer le procès-verbal de la séance où il était présent malgré qu'il ne soit plus élu.

2) ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Monsieur François Feraud du conseil municipal qui a été acceptée par Madame la préfète. De ce fait il est nécessaire de procéder à l'élection d'un troisième adjoint.

Monsieur le maire procède à l'appel.

Il demande qui est candidat : Monsieur Gérard Donnini se présente.

Il est procédé à l'élection. Après dépouillement Monsieur Gérard Donnini est élu troisième adjoint au maire à l'unanimité.

3) ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ESMS.

Dans le même contexte il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre au sein de l'ESMS d'Entrevaux.

Monsieur le Maire demande qui est candidat : Madame Valérie Tassin se présente.

Il est procédé à l'élection. Après dépouillement Madame Valérie Tassin est élue par 8 voix pour et un blanc.

4) SUPLÉANT SDE 04.

Egalement dans le cadre du SDE 04 et de la démission de Monsieur François Feraud il est nécessaire de nommer un suppléant.

Se présente : Eric Bonifassi. On procède au vote.

Est nommé suppléant : Eric Bonifassi

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5) COMPOSITION CAISSE DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire soumet également la nécessité de nommer un nouveau membre au sein de la caisse des écoles.

Se propose : Gérard Donnini. On procède au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) COMPOSITION COMMISSION APPEL D'OFFRES.

Après avoir consulté les textes il s'avère qu'il n'y a pas lieu de délibérer. Le premier suppléant devenant titulaire. Il s'agit ainsi d'Eric Bonifassi.

7) CONTRAT STEP CAMPING.

Monsieur le Maire rappelle la reprise du camping par la commune ainsi que la station d'épuration qui a fait l'objet de travaux par la CCAPV. Il informe que depuis l'été la station subit un entretien minimum par le personnel technique. Il informe le conseil municipal avoir fait réaliser un devis d'entretien par Véolia pour le forage et la station d'épuration à titre individuel. Il rappelle les débats à savoir si cet entretien devait être intégré au contrat général ou faire partie d'un contrat particulier. A noter que ce contrat inclus également des prestations telles que l'autosurveillance et les échanges avec l'agence de l'eau.

Ce contrat est proposé sur l'année 2022 et reconduit en fonction de la première année. Le coût est de 9 400 € HT. Il s'agit d'un poste très lourd pour le budget du camping.

Paola Boyron demande à ce qu'il y ait une vue d'ensemble sur ce camping à savoir également le bail. Elle souligne qu'un appel d'offres serait judicieux par rapport au monopole de Véolia. Il s'agit là d'un équipement rénové et Véolia dispose de plusieurs contrats avec la commune ce qui devrait faire baisser les coûts.

Monsieur le Maire précise que des devis ont été établis et qu'il y a urgence à ce que la station soit sous entretien. Actuellement les agents communaux s'en chargent sans formation adéquate. Après un long débat il est procédé au vote :

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Daniel Cotton, Gérard Donnini, Paola Boyron, Valérie Tassin s'abstiennent

8) CONVENTION SDIS MISE À DISPOSITION DE SITES POUR MANŒUVRES.

Monsieur le Maire expose que le SDIS utilise des locaux ou lieux municipaux pour ses manœuvres sans pour autant disposer de conventions. Il souhaite que ces interventions soient cadrées. Les lieux à conventionner sont, la pointe en amont de la zone artisanale du Brec, la caserne, l'école et la maison Henry. Il s'agit de conventions sur un an reconduites sur trois ans par tacite reconduction. Stéphane Lecas s'est rendu dans les lieux conventionnés avec le responsable du SDIS. Il souligne qu'en cas de problème ils sont assurés et remboursent les dégâts. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Sans objet.

Séance levée à 19 h 45.

